

Alors que le président de la Région des Hauts-de-France a adopté la clause Molière il y a un an, imposant la maîtrise du français sur les chantiers, une instruction du 27 avril a précisé que celle-ci était illégale. Pourtant, dans la région, ce sont déjà 13 contrats d'un montant total de plus de 15 millions d'euros qui ont inscrit la clause, l'un des objectifs, en plus de lutter contre les travailleurs détachés, étant de favoriser l'emploi local. Il s'agit d'un axe prioritaire mis en place par la région, avec un budget de 230 millions d'euros pour faire de l'achat public une stratégie vers l'emploi.